

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2064)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE36

présenté par

M. Garot, rapporteur et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel, ces dispositions relèvent de l'exposé des motifs.